

Edition du

"REVEIL DU NORD"

108 bis, rue de Paris, LILLE

La plus forte vente

de la région

Le Réveil du Nord

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAU :

ROUBAIX | Tél. 1-01

20, Grande-Place, 20

TOURCOING | Tél. 0-03

2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Le Ministre des Finances se montre irréductible

Il ne connaît qu'un remède à la situation : La taxe sur les paiements repoussée par le commerce et par les groupes de gauche

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, M. Paul Doumer, ministre des Finances, a reçu dans la matinée de lundi, M. Dariac, député de l'Orne, avec lequel il s'est entretenu des projets de redressement financier à l'ordre du jour. On croit devoir préciser certains détails de cette entrevue qui ont été, semble-t-il, inexactement rapportés.

Le ministre des Finances a formellement déclaré à M. Dariac que les dispositions du contre-projet élaboré par les groupes du Cartel ne lui paraissent pas de nature à produire les ressources immédiates nécessaires aux besoins urgents de la Trésorerie et que, dans ces conditions, la taxe sur les paiements envisagée par lui, que la commission des finances a d'ailleurs rejetée, lui semblait, seule, devoir remédier à cette situation. M. Dariac n'a pas caché à M. Doumer que cette taxe rencontrait une vive opposition dans les milieux de petits commerçants comme dans les milieux parlementaires et qu'il convenait de ne pas se montrer irréductible sur ce point, cette taxe devant faire au surplus l'objet de plusieurs amendements dignes de retenir l'attention du gouvernement et susceptibles de recueillir une majorité. La chambre sera d'ailleurs très prochainement appelée à se prononcer à cet égard.

La Commission des Finances présentera aujourd'hui un nouveau projet

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Après s'être entretenu avec le Président du Conseil, M. Malvy a déclaré qu'il était venu à M. Lamoureux, mettre au courant des travaux de la Commission.

Il lui a également indiqué le sens de la délibération qui aura lieu aujourd'hui mardi.

Nous avons assuré, M. Briand a dit notamment M. Malvy du profond désir que nous avons de collaborer avec le Gouvernement et cela dans un large esprit de conciliation.

Si M. Malvy n'a pu aller de rapporter, par ce jour-là, nos projets, nous ne nous y opposons pas.

Questionné ensuite au sujet de la taxe sur les paiements, M. Malvy a ajouté que la Commission présenterait dès aujourd'hui un projet d'équilibre budgétaire basé sur des recettes certaines, chiffrées d'ailleurs au-dessous de leur véritablement rendement et qui, par conséquent, rendaient inutile le nouvel impôt du Ministre des Finances.

Le Gouvernement connaît maintenant les grandes lignes de ce projet et il lui sera possible de délibérer dès ce matin au cours du Conseil des Ministres qui se tient à l'Élysée.

Aux dernières nouvelles, on dit que M. Doumer bien que reconnaissant l'excellence du projet, du cartel mais jugeant son rendement trop éloigné persiste à maintenir la taxe de 1.50 % sur les paiements.

La conciliation entre les thèses du Ministre des Finances et celles du Cartel des Gauches pourrait être apportée par M. Chaumpey, ministre de l'Intérieur qui est partisan de l'application immédiate des deux systèmes d'impôts et de la suppression, le plus tôt possible, de celui qui, à l'usage se révélerait le moins opérant.

Le projet permettrait d'équilibrer le budget

La Commission des Finances de la Chambre, dans la séance qu'elle a tenu hier après-midi a adopté les dispositions de la proposition de M. Dariac, concernant la réforme des taxes successoriales mais sous réserve de l'avis de la Commission de législation civile qui sera saisie d'urgence.

Les ressources supplémentaires venant de cette réforme seront affectées, soit au super-équilibre du budget, soit à l'amortissement. La Commission a, d'autre part, envisagé la majoration de certains impôts, notamment de la taxe de luxe, d'une taxe sur les huiles, graisses et essences, sur les alcools, les automobiles, etc.

La Commission espère d'ailleurs obtenir l'équilibre du budget, grâce au relèvement de ces taxes.

Voici, au surplus, les chiffres des rendements qu'elle escompte, étant donné que le déficit est estimé à 4 milliards 200 millions, sans tenir compte des P. T. T.

Economies	500.000.000
Renforcement du contrôle	300.000.000
Aménagement meilleur de l'impôt cédulaire	200.000.000
Aménagement meilleur de l'impôt général	800.000.000
Valeurs (sur les opérations de bourse)	300.000.000
Droits compensateurs de change	200.000.000
Relèvement du taux des huiles, graisses et engrais	250.000.000
Taxes postales (dont 75 % pour les postes)	315.000.000
Bénéfices de guerre	150.000.000
Alcools	100.000.000
Automobiles	30.000.000
Nouvelles taxes (à la production et sur l'exercice de certaines professions)	350.000.000
Total	4.415.000.000

A l'issue de la séance de la Commission, MM. Malvy et Lamoureux se sont rendus auprès de M. Briand pour le mettre au courant des résultats de la délibération de la Commission, comme nous l'avons relaté plus haut.

Des industriels refusent leurs feuilles d'impôts

Plusieurs groupements industriels et commerciaux du département de la Sarthe et notamment ceux du Grand Lucé, Mamers, Bonnétable, ainsi que le syndicat de défense des négociants en métaux du Mans, ont décidé de renvoyer aux percepteurs toutes les feuilles d'impôt, portant sur les impôts à effet rétroactif dont ils refusent le paiement.

Une lettre du Président du Syndicat général du Commerce

On annonce que M. Muzet, président du syndicat général du commerce et de l'industrie, a adressé au Président du Conseil une lettre dans laquelle il expose les préoccupations des Associations qui composent le syndicat devant les menaces de charges nouvelles.

Le syndicat, dit M. Muzet, n'a jamais cessé de protester contre l'inégalité de traitement dont les industriels et les commerçants sont victimes. Il fait appel avec la plus grande énergie, au gouvernement de la République pour établir et assurer le régime de la justice. Ses membres ploient sous le poids des charges actuelles et si elles doivent s'accroître, ils seront dans l'impossibilité de soutenir leurs entreprises et d'acquiescer les nouvelles impositions.

Un relèvement général des salaires des mineurs

Après avoir pris connaissance de l'accord de Douai, le Conseil National estime que ce relèvement doit être obtenu pour toute la corporation

Le Conseil National de la Fédération confédérée des Travailleurs du Sous-Sol s'est ouvert hier matin, rue Lafayette, à Paris, sous la présidence de DUCHES, du Gard.

La séance du matin a été consacrée à l'examen de la situation des ouvriers mineurs, puis les délégués ont abordé la discussion de la question des salaires.

À midi et demi, la séance a été levée.

La question des salaires a été examinée longuement au cours de la séance de l'après-midi.

Le Conseil a été amené à connaître les termes de l'accord intervenu samedi dernier à DOUAI, entre les représentants des sociétés exploitantes des houillères de la région du Nord et les délégués des Syndicats ouvriers confédérés du Nord, du Pas-de-Calais et d'Anzin.

Une controverse s'est poursuivie toute la journée, à laquelle ont pris part les représentants de tous les bassins houillers.

Les délégués ont indiqué le mécontentement général qui régnait dans les exploitations. Les travailleurs du sous-sol se plaignent vivement de l'insuffisance de leurs salaires, en face du coût de la vie, qui ne cesse de monter. En conséquence, le Conseil a estimé qu'il importait d'obtenir un relèvement général des salaires pour toute la corporation.

Au Ministère des Travaux Publics

Dans la soirée, les délégués se sont rendus au ministère des Travaux Publics, afin d'entretenir M. de Monzie des desiderata des mineurs. Le Conseil poursuivra ses travaux demain.

LE TRISTE HÉROS DE L'AFFAIRE HONGROISE

L'existence mouvementée et aventureuse du prince Louis de Windischgrätz

Qui est Louis de Windischgrätz ? Son nom, depuis plusieurs semaines, inonde les journaux du monde entier. Or, il a publié des mémoires, où, sous le titre « Du prince noir au prince rouge », il retrace le roman de sa existence.

Si jamais brillant avenir a paru réservé à quelqu'un, c'est bien à ce prince. Mais, de très bonne heure, il se lança dans une vie d'aventures incompatible avec son rang. Dès l'époque de la guerre russo-japonaise, il partit pour l'Extrême-Orient, traversa les lignes japonaises et fut fait prisonnier par les Russes. Il parvint à se faire libérer, vit la guerre de près ; puis, les hostilités terminées, gagna le Japon à bord d'un transport norvégien.

me qui se chargeait de préparer la restauration, mais qu'il fallait lui donner 10.000 fr. Le crédule Charles versa l'argent, et Windischgrätz, content de l'argent, se rendit au fort à Pékin en 1921, il fit rentrer l'empereur en Hongrie, en lui donnant le passeport de son vœu de chambre.

DES POURSUITES SANS RESULTAT

Tous ces faits montrent assez la mentalité déplorable du prince de Windischgrätz. Cette mentalité, d'ailleurs, était connue. L'histoire des stocks de pommes de terre lui valut d'être poursuivi. Mais l'affaire fut étouffée sous le gouvernement du comte Teleki. Avec le comte Andrássy, une autre histoire se produisit. Il avait entrepris de vendre, pour Andrássy, un tableau de Rembrandt, mais il commit des irrégularités telles qu'il faillit encore être poursuivi. Alors, pour remettre de l'ordre dans sa situation financière, il se fit adjoindre le ravitaillement en charbon des usines à gaz de Budapest. Il conclut avec un groupe français un contrat de livraison, mêla, comme d'habitude, des conventions politiques aux questions d'argent, mais s'arrangea de manière à gagner sur l'affaire plusieurs millions de couronnes. Une plainte fut déposée contre lui, mais elle fut, une fois de plus, un non-lieu.

À la fin, les amis légitimistes du prince craignirent qu'il ne finit par compromettre la cause légitimiste ; et ils se séparèrent de lui. Il se rapprocha alors des éléments royalistes d'extrême droite, où il trouva des milieux brutes de son genre. C'est dans ce milieu que furent conçus les plans irrédentistes pour le financement desquels on falsifia d'abord des couronnes tchèques, et ensuite des francs français.

JOUEUR ET FAUSSAIRE

Au reste, Windischgrätz et ses acolytes n'ont pas manqué de tirer un profit personnel de ses agissements de faux monnaieux inspiré soi-disant par des raisons patriotiques. Le prince était un joueur passionné, il avait perdu des sommes énormes, ses biens étaient grevés jusqu'à la dernière limite, et il lui avait même fallu hypothéquer ses joyaux de famille pour se procurer l'argent nécessaire au paiement de ses dettes les plus criardes et au financement de la fabrication des faux billets.

Rejeton d'une des familles hongroises les plus illustres, petit-fils du maréchal Alfred de Windischgrätz, un des plus fameux serviteurs militaires des Habsbourg, ami personnel et conseiller acolyte de l'empereur Charles, le voici aujourd'hui emprisonné, comme un criminel de droit commun, à la suite de la découverte de l'entreprise de faux monnaieux, dont il était le directeur et l'animateur.

DÉNOUEMENT

Par un curieux hasard, il a pour voisin de cellule un de ses anciens camarades, Eugène Maréchal, qui, par son espionnage au profit des bolcheviks, et avec lequel dans la dernière année de la guerre, il avait réalisé, dans une affaire sur les stocks de pommes de terre, un « coup » qui n'avait guère coûté que 9 millions de couronnes-cr à l'Etat.

Dès l'instant où son val de chambre fut arrêté, le prince de Windischgrätz ne pouvait pas ne pas savoir que son tour viendrait. Il aurait pu échapper à une honteuse arrestation par le moyen d'un suicide qui aurait au moins tendu à prouver la sincérité de ses intentions patriotiques. Il ne l'a pas fait ; il s'abandonne à son destin, dans l'espoir que des amitiés puissantes le sauveront. Sinon, il paraît décidé à entraîner dans sa perte tous ceux qu'il pourra.

UN TUNNEL SECRET DANS LE CHATEAU DU PRINCE

La police a découvert, à Saraspatak, dans le château du prince Windischgrätz, un tunnel secret d'une dizaine de kilomètres de longueur et qui débouche en territoire tchécoslovaque, près du village de Borsl. L'entrée du tunnel, du côté du château, a été murée.

EN DEUXIEME PAGE. — La vague des prix, par E. Couteux, député du Nord.

EN QUATRIEME PAGE. — La « Journée Sportive ».

EN CINQUIEME PAGE. — Notre Chronique « Le Réveil Agricole » : Les bénéfices des Agriculteurs. Ses échos et informations.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Mauvais, vent de Sud-Ouest à Ouest, 6 à 9 mètres prenant un peu de force à ciel couvert avec pluie. Température minimum 0°

UN MEMORIAL BRITANNIQUE

Il sera érigé sur la route de Saint-Quentin à Cambrai.



Voici le projet d'un monument qui doit être élevé dans le courant de l'année 1926, à Saint-Quentin, sur la route de Cambrai au lieu dit « La Vieille », par un comité anglais, en l'honneur des soldats de l'empire britannique morts dans le secteur de Saint-Quentin.

Ce projet dont la réalisation coûtera plusieurs millions, est l'œuvre d'un des plus grands architectes anglais, sir Edwin Lutyens, l'auteur de la porte monumentale élevée à Arras en l'honneur des armées anglaises.

Ce monument qui devait avoir 40 mètres de hauteur sur 40 mètres de largeur et 33 mètres de profondeur à la base verra ses proportions augmentées, car il doit porter l'inscription de 20.000 noms : il sera édifié au milieu d'un parterre coupé par une route de Cambrai et ayant 190 mètres de long sur 130 mètres de large. Une plaque frontale située au-dessus de la lanterne portera une inscription en anglais, dont voici la traduction : « Ces soldats de l'empire britannique tombés lors de l'avance victorieuse entre le 3 août et le 11 novembre 1918 et leurs tombes ne sont pas connues. »

LA LIVRE A 128.85

La livre, le dollar et les cent francs belges, qui avaient eu pour cours de clôture, le 15 janvier, 129.10, 26.54 et 120.20 ont été cotés hier lundi : 128.85, 26.50 et 120.90.

Le conflit du Textile dunkerquois

Les patrons refusent toute augmentation de salaires

Malgré les tentatives de M. le Préfet du Nord, les patrons tisseurs et fileurs de Dunkerque et des environs ont refusé toute augmentation de salaires.

Ils estiment que le salaire accordé aux quatre mille femmes seules dites « mères » est le salaire de complément et qu'il n'y a pas lieu, par conséquent, de modifier quoi que ce soit aux salaires établis.

Cette façon de comprendre la rémunération de la production n'est pas acceptée par le Syndicat et constitue pour la population ouvrière de Dunkerque le plus grave danger.

Selon la théorie patronale, plus le dossier gagnera, moins la femme travaillant dans les tissages et les filatures doit être payée.

Le patronat du Textile de Dunkerque est un patronat de combat et la réponse qu'il fait au syndicat ouvrier est un défi au bon sens.

Il estime que les salaires misérables de 13 ou 14 fr. par jour sont suffisants. La classe ouvrière de Dunkerque est d'un avis tout contraire ; elle n'a pas tort.

Une catastrophe dans un grand immeuble berlinois

LA MAISON S'EFFONDRA ET IL Y EUT DE NOMBREUX MORTS ET BLESSES

Une catastrophe s'est produite ce matin, un peu avant sept heures, dans le quartier Moabit à Berlin.

A la suite de circonstances encore indéterminées, une explosion a provoqué l'écroulement de toute une partie de la grande maison locale de quatre étages. Dans cette partie se trouvaient situées les chambres à coucher, de sorte qu'à cette heure matinale de nombreux locataires ont été ensevelis sous les décombres.

L'explosion a été si forte que les vitres des fenêtres et les devantures de la rue ont été brisées ; un taxi qui stationnait dans la rue a été complètement détruit.

Quelqu'un, on signale 10 morts et un cinquantaine de blessés, dont quinze grièvement. On suppose que d'autres victimes sont encore ensevelies.

Le Président d'Empire a adressé un télégramme de sympathie au bourgmestre de Berlin.

Un cheval à "tuyaux"

Loiseau, de son côté, soutint qu'il était resté sur le chemin et que De Wilde seul, a frappé M. Piéry, comme seul il est entré dans la ferme pour voler.

Mais le soir même de l'assassinat, Loiseau faisait l'aveu à André Plaisant, sa maîtresse, déclarant qu'ils avaient, De Wilde et lui, porté chacun un coup de bâton à la victime. Par la suite, Loiseau ayant rompu avec la fille Plaisant, renoua des relations avec son ancienne maîtresse, la femme Schultz et il lui déclara qu'il était un homme perdu, qu'il avait fait le coup de Louvion avec De Wilde.

L'AUDIENCE

Quand, les formalités préliminaires accomplies, M. Wiot, président de la Cour d'assises, prononce l'habituelle formule : « Faites entrer les accusés », on voit pénétrer dans le prétoire, deux jeunes gens, dont l'un, on ne saurait dire qu'il soit les auteurs d'un abominable forfait. René De Wilde, à peine âgé de 21 ans, et qui, cependant, comparait pour la deuxième fois, semble un petit jeune homme timide et doux. Ses yeux clairs ont un regard intelligent.

Plus âgé de quelques années, Maurice Loiseau — il a 25 ans — est d'aspect moins sympathique, la face allongée lui donne quelque chose d'un peu sinistre.

Tous deux observent une attitude correcte. Mais si De Wilde — déjà vieux cheval

Une condamnation à la peine de mort aux Assises du Nord

C'est celle de René De Wilde qui assomma à coups de bâton un fermier de Baay pour le voler

Son complice Loiseau est condamné aux travaux forcés à perpétuité

Le 20 mars 1925, vers 19 heures, M. Aug. Piéry, âgé de 63 ans, cultivateur, habitant seul une ferme isolée au hameau du Louvion commune de Baay, distante de trois cents mètres de l'habitation la plus proche, était brusquement attaqué dans sa cour. Frappe à la tête et au visage à coups de bâton, le malheureux tomba assommé. Revenu de son évanouissement, il se traîna tant bien que mal jusqu'à sa demeure. Là, il constata qu'on avait pénétré dans la maison et fouillé son armoire.

Très grièvement blessé, le vieillard fut s'allié.

M. Piéry mourut le lendemain, 24 mars, des suites de ses blessures.

L'autopsie, pratiquée par le docteur Triqueaux, médecin-légiste à Avesnes, établit que la mort était due à un violent traumatisme de la région frontale qui avait causé des lésions étendues des méninges et du cerveau.

LES ASSASSINS DENONCES

Deux jours presque s'étaient écoulés, depuis cet assassinat, sans que les auteurs eussent été découverts, lorsque soudain une femme Schultz née Marie-Louise Chéret révéla qu'il avait été commis par son amant, Maurice Loiseau et un certain René qui n'était autre que le nommé De Wilde, de nationalité belge, malfaiteur dangereux, expulsé de France.

Arrêté le 15 mai, Loiseau avouait sa participation au crime et déclara que M. Piéry avait été assommé par un coup de bâton que lui avait porté De Wilde. Son rôle, à lui, s'étant borné à faire le guet.

De Wilde fut arrêté trois jours plus tard. Lâchement, ces deux misérables se chargèrent mutuellement et rejetèrent l'un sur l'autre la responsabilité de l'assassinat et de la tentative de vol qualifié.

L'instruction cependant, permit de rétablir les faits, voici comment :

A LA RECHERCHE D'UN MAUVAIS COUP

Au lendemain de sa sortie de la prison d'Avesnes, le 14 mars 1925, De Wilde recruta à Sous-le-Bois, Reitter dit « Dudule » accompagné de Loiseau. Tous trois s'entre-tinrent d'un coup à faire pour se procurer de l'argent.

De Wilde ayant travaillé dans le pays, connaissait M. Piéry. Il avait que cet homme âgé habitait seul dans une maison écartée, et il indiqua le coup comme devant être facile et sans danger.

Le 17 mars, De Wilde et Reitter se rendirent vers la fin de l'après-midi à Baay, Loiseau était avec eux, mais il ne put les suivre, sa maîtresse, M. André Plaisant ayant appelé et l'ayant obligé à quitter ses compagnons ; De Wilde et Reitter se rendirent donc tous deux à Louvion, mais près de la demeure de M. Piéry, ils rencontrèrent un voisin, M. Baudoux, dont la présence entraîna l'arrêt de De Wilde et de Reitter. Ce dernier se mit à l'exécution de ses desseins criminels.

De Wilde a reconnu avoir été le 17 mars à Baay, avec Reitter. Quant à Reitter, il a toujours nié avoir accompagné le malfaiteur.

LE CRIME

Le 20 mars, De Wilde et Loiseau prirent vers 5 heures du soir, le train pour la Louvionville où ils descendirent, puis, à travers champs, ils se dirigèrent sur Baay.

En cours de route, ils s'armèrent chacun d'un gourdin. Un de ces bâtons a été retrouvé, il portait des traces de sang et des cheveux y adhérents.

« CE N'EST PAS MOI, C'EST LUI »

Les deux accusés s'accusent réciproquement d'avoir été porteurs d'un bâton de la taille de celui qui a été découvert.

La nuit était tombée lorsque ils arrivèrent devant la demeure de M. Piéry. Une lampe éclairait l'intérieur de l'habitation du vieillard, qui, à cet instant vaquait à ses occupations dans les dépendances de sa ferme.

Les deux bandits s'embusquèrent à l'angle de la maison et attendirent le moment propice.

M. Piéry, un seuil dans chaque main, sortit de son étalé et se dirigea vers la pompe. Au moment où il arrivait au coin de la maison, il fut violemment frappé sur la tête et à la face à coups de bâton. On sait le reste.

Devant le juge d'instruction, les deux bandits s'accusèrent réciproquement d'avoir frappé M. Piéry. De Wilde prétendit que Loiseau avait seul porté des coups de bâton au malheureux vieillard et que lui s'est borné à pénétrer dans la maison lorsque la victime tomba assommée. Il se contenta de fouiller l'armoire dans laquelle il n'a rien trouvé d'intéressant à prendre.

Loiseau, de son côté, soutint qu'il était resté sur le chemin et que De Wilde seul, a frappé M. Piéry, comme seul il est entré dans la ferme pour voler.

LE SOLEIL DE NICE



Malgré les quelques flocons de neige qui viennent de tomber à Nice, les élégantes sortent leurs ombrelles sur la promenade des Anglais.